

5-2 Les contraintes dues à la cohabitation de nombreux réseaux

Les règles de conception des installations ne doivent pas se limiter aux seuls réseaux de fluides médicaux mais doivent prendre en compte l'ensemble des réseaux "techniques" devant transiter dans un volume donné.

Certes, il existe des prescriptions d'ordre normatif concernant la proximité de tel ou tel élément potentiellement perturbateur (EN 737-3, article 11) mais nous devons prêter une extrême attention à ce que ce respect ne vienne pas handicaper l'exploitation.

Lors de la conception d'un réseau dans son architecture ainsi que dans son insertion au sein d'un environnement technique, tout doit concourir à favoriser l'exploitation, entraînant la sécurité mais imposant des contraintes.

Peu de textes mettent en exergue ce problème de façon globale, les contraintes de chaque réseau se superposent et rendent difficile mais nécessaire une analyse de risques intégrant tous les paramètres de chaque réseau.

De plus, l'aspect sécurité est souvent le seul pris en compte, or un réseau peut être conforme vis à vis des normes et règlements en vigueur mais ne pas être exploitable par manque d'accessibilité par exemple.

Des faux plafonds engorgés de réseaux techniques, qui peuvent être des gaines de ventilation comportant des clapets coupe feu, des réseaux électriques courant fort, des réseaux de courants faibles (téléphone, appel malade, sécurité incendie, télévision, informatique, etc...) arrivent à rendre difficile voir impossible l'accès à un réseau de fluides médicaux.

C'est pourquoi il est recommandé dès la conception et pour les secteurs sensibles, de réaliser une mission de synthèse qui pourra mettre en évidence les points litigieux.

Cette étape constitue un préalable à la conception des réseaux par le fabricant.